



Complément de salaire par l'employeur en congé maternité

Par **nini1374**, le **10/12/2010 à 17:47**

Bonjour,
Je suis salariée en tant que cadre dans une pâtisserie industrielle.
Je débute mon congé maternité et mon employeur n'annonce qu'il n'y a pas de complément de salaire versé par l'employeur.
Or il se trouve qu'en 2006, je travaillais dans une autre société soumise à la même convention collective et j'ai touché un complément de salaire.
Pourriez-vous m'indiquer les articles faisant référence à mon litige ?
Merci par avance,
Cordialement

Par **corima**, le **10/12/2010 à 19:22**

Avez vous travaillé au moins 1 an chez cet employeur, avez vous été absente pour maladie ou autre ?

Par **P.M.**, le **10/12/2010 à 20:09**

Bonjour,
Il vous faudrait consulter la Convention Collective applicable, ce que vous pouvez faire gratuitement sur [legifrance](http://legifrance.gouv.fr)

Par **nini1374**, le **10/12/2010 à 20:11**

Il y a eu un transfert d'activité entre ma précédente société et celle-ci. J'ai donc toujours le même contrat depuis 8 ans et le transfert a eu lieu il y a 2 ans.rnrnJ'ai eu un arrêt maladie lié à ma grossesse au début du mois de novembre. J'ai repris le travail une semaine puis j'ai été en congé pathologique et maintenant en congé maternité.

Par **nini1374**, le **10/12/2010 à 20:13**

Je me souviens très bien avoir lu lors de ma précédente grossesse que l'employeur faisait le complément de salaire. Or je cherche depuis ce matin et je ne retrouve plus l'avant correspondant.

Par **P.M.**, le **10/12/2010 à 22:40**

C'est peut-être l'[Art. 2 de l'ANNEXE V de la Convention collective nationale des activités industrielles de boulangerie et pâtisserie](#) [Clauses particulières aux ingénieurs et cadres](#) que vous cherchez...

Par **nini1374**, le **11/12/2010 à 08:19**

Merci pour votre retour mais je ne pense pas que cette article ne s'applique à la maternité.

Par **P.M.**, le **11/12/2010 à 10:50**

C'est exact, mais je n'en ai pas trouvé d'autre...

Par **nini1374**, le **11/12/2010 à 12:03**

Merci tout de même

Par **angel86**, le **10/12/2012 à 07:52**

bonjour, donc voici ma question : je suis en arrêt maladie pour ma grossesse et la ce mois ci du 1 au 17 je suis en arrêt maladie mais à partir du 17 au 1 en congés maternité est ce là droit à un complément de salaire pour les 17 jours merci